



# CHARTRE ÉTHIQUE CEC

|                                                                                 |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>LE PROJET ASSOCIATIF DE LA CEC</b>                                           | <b>2</b> |
| Notre vision                                                                    | 2        |
| Notre mission                                                                   | 2        |
| Nos valeurs                                                                     | 3        |
| <b>NOS ENGAGEMENTS &amp; RELATIONS AVEC NOS PARTIES-PRENANTES</b>               | <b>3</b> |
| Respect de l'intérêt général                                                    | 4        |
| Ecoute et dialogue                                                              | 4        |
| Respect et équité                                                               | 4        |
| Intégrité                                                                       | 4        |
| Conformité à la législation                                                     | 4        |
| Confidentialité                                                                 | 5        |
| Respect du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) | 5        |
| Engagements spécifiques à l'égard des contributeurs                             | 5        |
| <b>LES ENGAGEMENTS DES CONTRIBUTEURS</b>                                        | <b>6</b> |
| Les engagements                                                                 | 6        |
| Mission en bénévolat                                                            | 6        |
| Conflits d'intérêts                                                             | 7        |

La présente charte éthique exprime les valeurs fondamentales et les principes de conduite que la CEC, Association à but non lucratif, s'engage à respecter dans l'ensemble de ses activités.

En tant qu'acteur associatif, nous avons la responsabilité d'agir avec intégrité, transparence et respect envers toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons : contributeurs (bénévoles, prestataires, salariés), adhérents, partenaires, financeurs et institutions.

Cette charte a pour vocation de guider les comportements individuels et collectifs, de prévenir les dérives, et de renforcer la confiance au sein de notre organisation comme à l'extérieur. Elle s'inscrit dans une démarche de responsabilité, de cohérence et de fidélité aux objectifs de notre association.

Chaque membre, intervenant et/ou partie prenante, à quelque titre qu'il intervienne, est invité à s'approprier ces principes et à les incarner dans son engagement avec la CEC.

# LE PROJET ASSOCIATIF DE LA CEC

## Notre vision

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) est née :

- d'un **constat** : le décalage entre l'urgence planétaire et le temps des décisions prises par les entreprises en la matière
- d'un **questionnement** :
  - Que se passerait-il si les décideurs économiques avaient et prenaient le temps de comprendre notre dette écologique et sociale aussi bien qu'ils maîtrisent leur compte d'exploitation ?*
  - Que se passerait-il si l'on engageait l'intelligence collective de tous les secteurs de l'économie pour revoir l'ambition environnementale et sociale que chacun porte individuellement ?*
  - Que se passerait-il si l'on donnait la priorité à l'invention d'un futur désirable et soutenable pour la prochaine génération plus qu'à la recherche d'une rentabilité maximale pour le prochain trimestre ?*
- et d'une **ambition** : aller vers l'économie régénérative, faite de modèles d'affaires allant au-delà de la réduction d'impact ou même du "net zero" pour viser la régénération des écosystèmes en s'appuyant sur des formes nouvelles et élargies de coopérations entre acteurs d'un même territoire.

## Notre mission

La raison d'être de la CEC est de « **rendre irrésistible la bascule de l'économie extractive vers l'économie régénérative avant 2030** »

Comment ? En accompagnant des collectifs de dirigeants à travers des parcours leur permettant de repenser leur modèles d'affaires dans le cadre des limites planétaires.

Pour ce faire, la CEC s'appuie :

### 1 / Sur une méthodologie unique et transformante

- Des parcours apprenant-agissant sur un temps long constitué de conférences avec des experts scientifiques, de moments d'intelligence collective entre pairs et de temps de travail dédié à sa feuille de route stratégique.
  - à destination de collectifs de dirigeant.e.s sélectionnés pour représenter la diversité de l'économie française
  - avec une pédagogie unique de transformation (Tête-cœur-corps) basée sur la conviction qu'il faut activer autre chose que le mental pour se mettre en mouvement
- Des expériences de coopération faisant émerger des projets concrets
- Des livrables tournés vers l'action et rendus publics pour permettre aux participants de ressortir outillés et « prêts à transformer »

### 2 / Sur une structure d'intérêt général qui :

- rend accessible les expériences de ses missions sociales, à tout type et tailles d'organisations pour favoriser la mixité et la coopération.
- offre le libre accès à un grand nombre de feuilles de route de transition écologique de leur entreprise produites par les dirigeants-participants et à de nombreuses autres ressources.
- mène une activité de plaidoyer, à destination des mondes économique, politique et institutionnel, au service de la Raison d'Être et des efforts de transition des entreprises.

## Nos valeurs

La CEC s'est construite sur 5 valeurs qui sont le terreau de sa gouvernance, de ses ambitions, de ses décisions, de son vivre ensemble.

C'est également avec ces valeurs, que la CEC s'engage avec ses parties prenantes : adhérents, contributeurs, partenaires.

### **Bienveillance**

L'attention à soi et à l'autre est le premier principe à suivre pour "veiller bien" sur le collectif. Cela signifie qu'on accueille la pensée et le travail d'autrui avec intention et justesse, et non avec gentillesse. Distinguer rôle & personne.

### **Exigence**

Si notre action n'a pas d'impact, elle entraîne une déperdition d'énergie. Professionnalisme, KIFS, engagement sont peut-être les mots qui précisent le mieux ce qu'on entend par exigence.

### **Courage**

Écouter avec attention, s'exprimer avec intention et honnêteté, prendre les décisions justes et

nécessaires et agir pour faire bouger les lignes. Accepter de se tromper et rectifier.

### **Humilité**

Faire sa part sans penser qu'on est l'alpha et l'omega d'un projet, reconnaître nos vulnérabilités, la compétence et la puissance du collectif, accepter de lâcher-prise, renoncer à être partout.

### **Coopération**

La transition vers le régénératif suppose la coopération de toutes les parties prenantes. Pour accompagner les entreprises dans cette transition, il faut que nous vivions aussi une coopération attentive à sa pérennité et intentionnelle dans sa démarche.

# NOS ENGAGEMENTS & RELATIONS AVEC NOS PARTIES-PRENANTES

La CEC s'engage à entretenir des relations responsables, transparentes et respectueuses avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans un esprit de dialogue et de confiance mutuelle.

## Respect de l'intérêt général

La CEC remplit sa mission d'intérêt général de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs et de ses contributeurs, dans le respect des règles de la loi de 1901. Il est expressément convenu que tous les dons s'inscrivent dans le cadre d'une libéralité consentie par le donateur sans aucune contrepartie significative.

## Ecoute et dialogue

La CEC encourage un dialogue ouvert et constructif avec ses parties prenantes, en tenant compte de leurs attentes, remarques et préoccupations dans les prises de décision.

## Respect et équité

La CEC traite toutes ses parties prenantes avec respect, sans discrimination ni favoritisme. Elle veille à établir des relations équilibrées et équitables, basées sur des règles claires et des engagements réciproques. Chacun doit être traité au sein de l'association dans le strict respect de sa vie personnelle, avec amabilité et bienveillance. Les actes et paroles ne doivent pas être de nature à porter atteinte aux droits et à la dignité de chacun, à altérer leur santé physique ou mentale.

## Intégrité

La CEC s'interdit d'utiliser les dons collectés pour rémunérer toute forme d'activités ou toute activité illégale et/ou contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs en France ou dans tout autre Etat.

La CEC déclare sur l'honneur qu'elle satisfait aux obligations, nationales et internationales, de lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme.

En particulier, La CEC déclare sur l'honneur qu'elle satisfait aux obligations des lois applicables en matière de droit du travail, notamment celles relatives à la lutte contre le travail dissimulé et à la corruption d'agents publics.

## Conformité à la législation

La CEC s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur. Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les contributeurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables.

## Confidentialité

Tout acteur de la CEC s'engage à observer la discrétion et confidentialité par rapport à ce qu'il/elle aura vu, entendu ou appris à l'occasion de ses activités, notamment sur les activités, données et enjeux des entreprises participantes. La CEC s'engage à traiter avec discrétion toutes les informations qu'elle reçoit en toute confidentialité au sujet de ses parties prenantes.

## Respect du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD)

Au titre du RGPD, si la CEC est amenée à collecter des données personnelles dans le cadre du parcours, elle s'engage à recueillir le consentement préalable des personnes concernées et les avoir informés, conformément aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée :

- de la finalité du traitement mis en oeuvre par l'Association bénéficiaire, responsable du traitement ;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour motifs légitimes à la collecte et à l'enregistrement des données à caractère personnel des donateurs et plus généralement de tout droit dont ils disposent aux termes desdits textes ;
- des modalités d'exercice du droit d'accès aux données.

## Engagements spécifiques à l'égard des contributeurs

La CEC s'engage à l'égard de chaque contributeur, qu'il soit bénévole, prestataire ou salarié :

### **En matière d'information :**

- à l'informer sur les finalités de La CEC, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres pertinentes dans le cadre de sa mission avec les autres contributeurs

### **En matière d'accueil et d'intégration :**

- à l'accueillir, en s'assurant qu'il trouve sa place et en reconnaissant sa contribution au projet,
- à lui mettre à disposition un parcours d'onboarding adapté à sa mission

### **En matière de suivi de sa mission :**

- à accompagner le contributeur tout au long de sa mission, notamment sur la phase de montée en compétences

### **En matière de ressources :**

- à partager l'ensemble des ressources disponibles, les documents de préparation, les feuilles de routes publiques
- à l'inviter à participer à tous les webinaires proposés pendant l'exécution de sa mission

# LES ENGAGEMENTS DES CONTRIBUTEURS

## Les engagements

Le contributeur, bénévole, prestataire ou salarié s'engage à :

- à adhérer à la finalité et aux valeurs de la CEC : Exigence, Bienveillance, Coopération, Courage, Humilité
- à faire ses meilleurs efforts pour se conformer aux objectifs de la CEC, dans le cadre de l'exécution de sa mission
- à s'adapter à l'organisation de la CEC, son fonctionnement et sa déontologie,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun.
- à ne pas exercer de démarchage commercial directement auprès des participants,
- à garantir, pendant et au-delà de la durée de sa mission, la confidentialité concernant les échanges avec les participants et avec les équipes de la CEC, sauf autorisation expresse de ceux-ci ou de celles-ci,
- à n'utiliser son adresse mail CEC que pour toute correspondance dans le cadre exclusif de l'exécution de sa mission

La mission de la CEC peut contribuer à marquer un tournant dans l'histoire de la transition, et elle est par nature extrêmement complexe, exigeante et changeante. La réussite de la mission ne pourra venir que d'une œuvre collective, dans laquelle les ego personnels sont transcendés par l'ampleur de la mission. A ce titre le contributeur cherchera au maximum à se mettre au service du collectif et de la mission de la CEC.

Le contributeur s'engage à se comporter en « adulte co-responsable ». La CEC définit un cadre d'action donné à chaque contributeur et précisé dans la description de mission, cadre qu'il sera responsable d'accepter. La CEC crée le climat de confiance grâce auquel chaque contributeur peut s'adresser aux autres contributeurs pour communiquer sur d'éventuelles erreurs et trouver de l'aide pour y remédier.

## Mission en bénévolat

La CEC fait appel au bénévolat dès lors qu'elle a un besoin identifié. Elle rédige alors une fiche mission dans laquelle sont précisées et détaillées les infos essentielles permettant à toute personne se reconnaissant dans le profil recherché de candidater en tant que bénévole.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre La CEC et ses contributeurs Bénévoles. Ceci n'exclut pas le respect de règles, de consignes et de procédures internes.

Aucune rémunération/indemnité, sous quelque forme que ce soit, n'est due pour les services rendus dans le cadre d'une mission d'un contributeur Bénévole

La mission pourra évoluer en fonction des besoins de La CEC, mais toujours en concertation avec le contributeur Bénévole.

Les frais sont remboursés dans le respect des règles précisées dans la base documentaire interne.

## Conflits d'intérêts

Pendant toute la durée de la mission ou du contrat et dans les 3 mois qui suivent, le contributeur s'interdit de solliciter activement les entreprises participantes ou ayant participé à une expérience CEC.

Le Contributeur pourra, à cet égard, répondre à la sollicitation d'une entreprise ou structure participante, mais il ne pourra pas exercer de démarchage commercial, ou toute autre forme de sollicitation active auprès de ces entreprises ou structures.

### Ce qui est interdit

- le démarchage commercial direct : la proposition de services/offres à des fins de vente d'une prestation via des discussions directes et/ou l'envoi d'informations sur ces offres à des organisations cibles membres de la CEC (mass mailing, messages slack, whatsapp, linkedin, et autres interfaces de communication)
- la collecte et l'utilisation des données de nos participants afin de les contacter sans leur consentement (application RGPD)
- l'utilisation des visuels CEC ou la marque dans vos offres sans autorisation préalable explicite.
- l'utilisation de tous les outils & moyens numériques de la CEC pour réaliser vos prestations

### Les bonnes pratiques et engagements en conscience :

- citer la CEC quand elle est la source d'informations utilisée
- être transparent et partager les sollicitations reçues par les contributeurs. Les modalités de cette transparence sont à déterminer dans les parcours.
- privilégier la coopération avec d'autres contributeurs de l'équipe en parcours. N'oublions pas que l'envie d'être accompagné ou d'aller plus loin résulte de l'expérience du parcours et de tout ce que le collectif donne pour y arriver.

La présente charte éthique est portée à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes de la CEC qui sont invitées à en respecter les valeurs et les principes.